REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Commune de la Ville de Genève

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 27 juin 2017

Présents: Mme Ariane ARLOTTI (EàG), M. Jean-Luc von ARX (DC), Mme Marie BARBEY-CHAPPUIS (DC), M. François BÄRTSCHI (MCG), M. Régis de BATTISTA (S), Mme Fabienne BEAUD (DC), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Pierre de BOCCARD (PLR), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Anne CARRON (DC), Mme Alia CHAKER MANGEAT (DC), Mme Jennifer CONTI (S), Mme Laurence CORPATAUX (Ve), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Emmanuel DEONNA (S), M. Guy DOSSAN (PLR), Mme Hélène ECUYER (EàG), Mme Jannick FRIGENTI EMPANA (S), M. Sami GASHI (DC), Mme Amanda GAVILANES (S), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Stéphane GUEX (HP), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Ulrich JOTTERAND (S), Mme Uzma KHAMIS VANNINI (Ve), Mme Christina KITSOS (S), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), Mme Amar MADANI (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), Mme Yasmine MENÉTREY (MCG), M. François MIREVAL (S), M. Michel NARGI (PLR), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), Mme Patricia RICHARD (PLR), Mme Astrid RICO-MARTIN (DC), Mme Helena RIGOTTI (PLR), M. Jean ROSSIAUD (Ve), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Gazi SAHIN (EàG), M. Souheil SAYEGH (DC), M. Vincent SCHALLER (PLR), M. Pierre SCHERB (UDC), Mme Albane SCHLECHTEN (S), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THÉVOZ (S), M. Joris VAUCHER (Ve), M. Jean ZAHNO (UDC).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6e et au plus tard du 8e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à *communes.administration@etat.ge.ch*

Le Conseil municipal, réuni en séance [1] *ordinaire* ~~*extraordinaire*~~ [2]

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 6 juillet 2017.

Objet: PR-1217

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 918 000 francs destiné à la mise en conformité de 20 bâtiments à simple vitrage du patrimoine financier (1re étape).

Date: 30 juin 2017

Signature/s: Jean-Charles Lathion, président

Sophie Courvoisier, secrétaire